

Moutier valait bien une sculpture...

Autor(en): **Boillat, Pierre**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Défis / proJURA**

Band (Jahr): - **(2018)**

Heft 7

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-823829>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

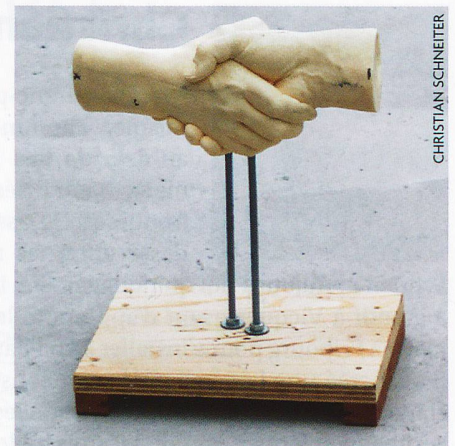
Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Moutier valait bien une sculpture...

«Moutier, cœur du Jura»: c'est vrai depuis la nuit des temps. Et pourtant, Moutier appartient au canton de Berne. À répétées reprises, la ville s'est exprimée sur la destination qu'elle se souhaite. À des majorités moindres, elle a refusé de rejoindre le canton du Jura, sauf le 18 juin 2017, où le «oui» l'a emporté à quelques voix, qui font encore discussion.

Par Pierre Boillat



CHRISTIAN SCHNEITER

Dans un remue-méninge sur ses activités, ProJura a choisi de marquer ce scrutin, tout comme les quarante ans du scrutin de reconnaissance du Jura comme 23^e canton suisse, le 24 septembre 1978.

L'alchimie entre ces deux votes s'est faite automatiquement: le don, par le nouveau canton, le Jura, par le biais d'une institution, d'une sculpture, au nouveau venu, Moutier.

De longues discussions se sont engagées sur la création d'une commission de spécialistes pour lancer un concours

d'artistes. Longue discussion qui a été court-circuitée, pour le bien de l'aventure, par une proposition de Christian Schneider, de la sculpture de la poignée de main. On aime, on n'aime pas, c'est une question de goût. Que penser de la sculpture offerte par l'État de Genève à la République et Canton du Jura devant l'Office de l'orientation professionnelle en haut de l'avenue de la Gare à Delémont? Que penser du bloc de béton orange devant le bâtiment de l'administration jurassienne à la rue de la Jeunesse, à Delémont toujours?

L'art (comme bien d'autres choses) est une affaire de goût. La sculpture proposée par ProJura par le biais de Christian Schneider plaira ou ne plaira pas, mais elle a le mérite d'être un symbole fort et d'exister. Que ProJura soutient avec conviction et que la ville de Moutier semble apprécier. Ne reste que le financement puisque la maquette de l'œuvre est déjà réalisée. Et qu'il suffira de donner le feu vert au fondeur de Moutier pour que la poignée de main sorte de son moule pour concrétiser la fusion entre la ville de Moutier et le canton de Jura.

ProJura, résultat d'une fusion



proJURA

L'histoire jurassienne s'est écrite grâce à de nombreuses institutions. Sans parler des mouvements politiques, trois associations marquent le paysage jurassien.

La plus importante est sans conteste la Société jurassienne d'Émulation (SJE), plus de cent vingt ans. Ce groupe de réflexion s'étend sur toute la Suisse et publie, notamment, des actes de haut niveau. Pro Jura a été fondée en 1903 à Moutier sous le nom de Société jurassienne de développement et est active dans les sept districts jurassiens. On lui doit une activité de tourisme, de voyages et d'édition. Elle

est aussi à l'origine du drapeau jurassien. Elle publie encore une revue, *Jura Pluriel*. La création du canton du Jura enlèvera à Pro Jura son activité touristique, qui sera désormais reprise par Jura Tourisme et Jura bernois Tourisme dans une grande région, Jura & Trois-Lacs. Créée en 1925 à l'initiative de personnalités et de collectivités publiques, l'Association pour la Défense des intérêts du Jura (ADIJ) a pour but de s'occuper du développement économique des sept districts du Jura bernois. Elle publie notamment une revue dont le nom ira des *Intérêts économiques*



proJURA
promotion de l'identité jurassienne

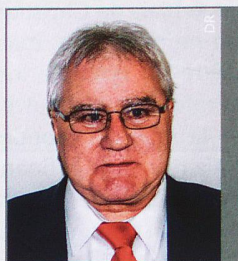
du Jura jusqu'à *Défis*. Elle aussi devra se restructurer avec la création du canton du Jura, qui impliquera la perte des subventions bernoise et jurassienne. Elle perd une grande partie de ses membres du Jura bernois, change son nom en «Association pour le Développement et l'Initiative dans l'Arc jurassien» et se cherche. Un rapprochement se fait entre les deux associations, qui fusionneront en 2013. La revue conservera le nom de celle de l'ADIJ, à savoir *Défis*. Quant à l'association, elle prendra le nom de «ProJura, promotion de l'identité jurassienne».



Christian Schneider

Avec son franc-parler et son dynamisme, l'homme est connu bien au-delà de nos régions. Peu d'animaux naturalisés bien au-delà des frontières jurassiennes n'ont pas passé entre les mains de Christian Schneider. Aujourd'hui quinquagénaire, il est né à Delémont, a grandi à Vicques avant d'apprendre le métier de taxidermiste à Fribourg pour s'installer à La Filature, à Vicques. Il s'est créé une large clientèle et a constitué une collection élargie notamment par les peaux données entre autres par les jardins zoologiques. Fort de ses trois mille animaux, Christian

Schneider a créé un véritable musée sous le nom d'Arche de Noé, qui reçoit une centaine d'autocars et une dizaine de milliers de visiteurs par année. Des thèmes ont aussi été développés comme les animaux des fables de La Fontaine, Manimal, Entre proies et prédateurs: scènes de chasse, etc. Depuis quelques années, Christian Schneider développe un chemin parallèle à la taxidermie, il exploite ses mains faites pour modeler, pour se lancer dans la sculpture et le bronze. Avec succès, notamment en Valais, région qui apprécie le travail du taxidermiste. On lui doit des sculptures par exemple à Sembrancher, Anzère et Trient. Le lien avec la poignée de mains est établi.



Moutier, une ville choyée

*Marcel Winistoerfer,
maire de Moutier*

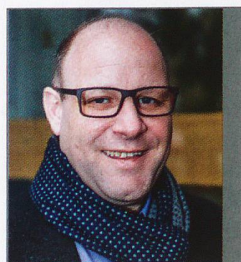
La ville de Moutier est choyée depuis que ses concitoyennes et concitoyens ont opté pour la voie jurassienne.

Dans le domaine culturel notamment, les apports sont considérables et remarquables.

Après l'installation monumentale *Un Temps chasse l'autre*, de René Myrha, le diptyque *La route du Soleil* de Jean-

François Comment et l'allégorie picturale, sans titre, de Jacky Prêtre, œuvres toutes offertes par les artistes ou leur famille, Moutier est aujourd'hui comblée par Projura.

L'association fondée justement à Moutier en 1903 et le taxidermiste-sculpteur Christian Schneider ont voulu marquer le coup à leur manière en soulignant l'apaisement après les émois suscités par les campagnes précédant le vote. La solide poignée de main est un symbole fort qui réunit les deux camps. Elle laisse augurer d'un avenir commun empreint de respect et d'espoir.



La motivation de Projura

*Gilles Froidevaux,
président de Projura*

D'ores et déjà inscrite dans les livres d'histoire, la date du 18 juin 2017, comme celle du 23 juin 1974, ne laisse personne indifférent. C'est le cas de Projura, promotion de l'identité jurassienne, fondée au début du XX^e siècle et active durant plusieurs décennies au cœur de la Cité prévôtoise, dont l'une des missions est de mettre en valeur l'ensemble du Jura historique.

Par le symbole de la poignée de main, cette sculpture veut mettre en valeur la volonté d'offrir à chaque Prévôtoise et à chaque Prévôtois sa place dans le canton du Jura, y compris à celles et ceux qui ont voté en faveur d'un maintien de leur ville dans le canton de Berne.

Cette œuvre d'art a pour objectif d'entamer un processus de réconciliation impliquant toute la communauté de Moutier. Projura veut croire qu'il est possible de surmonter les divisions actuelles autour de la volonté de croire en l'avenir par la culture du dialogue et la puissance de l'art.